

M é m o r a n d u m

A : Personnel de Laboratoire et Opératrices IEP, Division TC  
De : R. Budde  
Objet : Congés de Noël et de Nouvel An

---

1. Comme vous le savez, les 24, 25 et 31 décembre, et le 1er janvier 1964 sont des jours fériés. En plus, les lundis 23 et 30 décembre, le CERN sera fermé, et une journée de congé annuel sera déduite pour ces deux jours ensemble.
2. Vous êtes invités à demander aussi un congé pour jeudi 26 et vendredi 27 décembre, ainsi que pour jeudi 2 et vendredi 3 janvier 1964. Dans ce cas les samedis 28 décembre et 4 janvier ne seront pas comptés comme congé pour les opératrices IEP.
3. Veuillez avertir Mme. G. Favre (pour les opératrices IEP) ou la personne responsable de votre expérience (pour le personnel de laboratoire) au plus tard le lundi 9 décembre des congés que vous voulez prendre, afin que l'on puisse en tenir compte dans les horaires du IEP et du dépouillement.
4. Toute demande de congé doit être remplie chez Mme. S. Muratori, Secrétariat TC, et ceci au plus tard une journée de travail avant votre départ. Mme. S. Muratori n'acceptera une demande de congé qu'après que vous ayez reçu l'autorisation de la personne responsable de votre travail.

Tout ce qui est dit dans 4. restera aussi valable pour les congés futurs que vous désirez prendre.

Et pour finir: Bonnes Fêtes !

  
R. Budde